

**Arrêt de la Cour (sixième chambre) du 12 avril 2018 (demande de décision préjudicielle du Krajský súd v Bratislave — Slovaquie) — PPC Power a.s. / Finančné riaditeľstvo Slovenskej republiky, Daňový úrad pre vybrané daňové subjekty**

(Affaire C-302/17) <sup>(1)</sup>

**(Renvoi préjudiciel — Environnement — Directive 2003/87/CE — Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre — Objectifs — Allocation de quotas à titre gratuit — Réglementation nationale soumettant les quotas transférés et non utilisés à l'impôt)**

(2018/C 200/24)

Langue de procédure: le slovaque

#### **Jurisdiction de renvoi**

Krajský súd v Bratislave

#### **Parties dans la procédure au principal**

Partie requérante: PPC Power a.s.

Parties défenderesses: Finančné riaditeľstvo Slovenskej republiky, Daňový úrad pre vybrané daňové subjekty

#### **Dispositif**

*La directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil, doit être interprétée en ce sens qu'elle s'oppose à une réglementation nationale, telle que celle en cause au principal, qui taxe, à hauteur de 80 % de leur valeur, les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués à titre gratuit qui ont été vendus ou non utilisés par les entreprises soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.*

<sup>(1)</sup> JO C 269 du 14.08.2017

**Arrêt de la Cour (septième chambre) du 12 avril 2018 (demande de décision préjudicielle de la High Court (Irlande) — Irlande) — People Over Wind, Peter Sweetman / Coillte Teoranta**

(Affaire C-323/17) <sup>(1)</sup>

**(Renvoi préjudiciel — Environnement — Directive 92/43/CEE — Conservation des habitats naturels — Zones spéciales de conservation — Article 6, paragraphe 3 — Préévaluation en vue de déterminer la nécessité de procéder ou non à une évaluation des incidences d'un plan ou d'un projet sur une zone spéciale de conservation — Mesures pouvant être prises en compte à cette fin)**

(2018/C 200/25)

Langue de procédure: l'anglais

#### **Jurisdiction de renvoi**

High Court (Irlande)

#### **Parties dans la procédure au principal**

Parties requérantes: People Over Wind, Peter Sweetman

Partie défenderesse: Coillte Teoranta